



Le communiqué de presse du 14 avril envoyé par les associations opposées à la Route forestière du Châtelard au col de Voza montre à quel point la réalisation des quatre films de la CCPMB sur la Route Forestière du Châtelard au Col de Voza était nécessaire. En effet, ils apportent les réponses à tous les points soulevés.

Un projet démocratique

Toutes les procédures démocratiques et le processus réglementaire ont été scrupuleusement respectés depuis le lancement de ce dossier qui a fait l'objet de réunions publiques dès 2014. Conformément au droit, l'enquête d'utilité publique a clôturé la démarche. Le commissaire enquêteur est nommé de manière indépendante par le Tribunal Administratif de Grenoble et son rôle consiste à collecter les questions et remarques de la population afin d'examiner si le projet y répond.

Après analyse des 540 contributions (513 par mails et 27 sur les registres des mairies), il a considéré que les éléments présents dans le dossier apportaient les réponses nécessaires, auxquelles il a joint plusieurs recommandations. On peut citer par exemple la production d'un bilan carbone pour le chantier de la route et les cycles annuels de l'exploitation de bois, privilégier quand les conditions techniques le permettent une exploitation des forêts par le débardage par câble ou par le TMB, garantir une utilisation locale du bois dans le cadre de la filière Bois Qualité Savoie afin d'éviter au maximum les importations et la pollution liée.

Une enquête publique n'est en aucun cas un référendum «pour» ou «contre» un projet. Si cela avait été le cas, ce sont les 60 000 habitants du Pays du Mont-Blanc qui auraient été appelés à se prononcer.

Détourner cette enquête pour en faire un vote est pour le coup, antidémocratique.

Impact sur la biodiversité

Les deux arguments de ce chapitre du communiqué sont erronés :

→ Premier film : **Les porteurs de projet ont suivi les recommandations puisqu'une partie du tracé - la piste vers le sommet de Tête Noire- ne fait plus partie du projet car elle pouvait troubler la biodiversité. Elle aurait concerné une surface de forêt de 60 ha.**

→ Troisième et quatrième film : Comme il est bien spécifié dans cette partie, **il n'a jamais été question de faire des coupes rases et de supprimer les habitats des oiseaux. Il est au contraire clairement expliqué que l'exploitation s'effectuera pas des trouées de 1 500 à 2 000 m³ et que les arbres dit « bio » (arbres morts, habitats d'oiseaux, etc.) seront maintenus dans la forêt.**

A titre d'exemple, 1 500 arbres de ce type sont déjà répertoriés protégés par l'ONF sur l'unité territoriale du Pays du Mont-Blanc. De plus, les élus des trois communes concernées (Les Houches, Passy, Saint-Gervais) ont souhaité qu'un comité de pilotage veille au bon usage de la route et au respect des milieux entretenus grâce à elle.

Quant au bostryche, si le pic tridactyle est l'allié de l'homme, sa présence montre qu'elle n'est pas suffisante pour endiguer les dégâts provoqués par cet insecte. On peut le constater partout où le bostryche s'installe.

Rentabilité économique

→ Quatrième film : Les associations affirment que le bois ne trouve pas preneur et cite pour cela un article relatant une vente zéro à St Badolph en Savoie. La situation est différente ici, au Pays du Mont-Blanc, contrairement à ce qui est affirmé.

On peut noter qu'en 25 ans, le bois issu de la route actuelle a toujours trouvé preneur et les 20 000 m3 de bois issus de la tempête de Magland ont été vendus en six mois. Le bois de haute, mais aussi de moyenne qualité, se vend très bien principalement pour le bois de charpente.

Si certaines scieries locales ont fermé, d'autres fonctionnent. Pour exemple, la scierie Socquet à Combloux travaille environ 5 000 m3 de bois par an, avec un approvisionnement majoritairement local, d'où son appartenance à la marque Bois Qualité Savoie. Cette scierie alimente des professionnels locaux et des particuliers et prouve que le circuit court pour le bois est possible au Pays du Mont-Blanc.

Qui peut être contre la filière locale et la nécessité de développer la filière bois ?

Des emplois sont en jeu et tout emploi préservé est un facteur important pour les habitants du Pays du Mont-Blanc.

Au contraire, la filière bois est dans une situation de pénurie à l'heure actuelle.

Avec les incendies en Russie et aux Etats-Unis, les plans de relance engagés dans ces pays les obligent à acheter l'essentiel du bois du nord de l'Europe, rendant quasiment impossible aux artisans locaux de s'en procurer.

Mais, comme il est stipulé, l'économie n'est pas le cœur du programme. Ce qui motive la modification de la route existante est l'entretien de la forêt, pour lutter contre les dégâts du réchauffement climatique. Nos forêts aujourd'hui sont soumises de plus en plus à un risque d'incendie qui en sera la conséquence. On peut encore valoriser cette ressource locale en circuit court grâce aux différents maillons de la filière toujours présents. Il est quand même étonnant de voir des mouvements se battant pour l'écologie locale, baisser les bras face à un projet qui va dans le sens de leurs engagements.

Que cacherait la lutte contre cette route forestière ?

Tous les arguments énoncés dans le communiqué des opposants s'avèrent erronés et sont facilement vérifiables. Certains relèvent même du poisson d'avril comme celui qui laisserait entendre que la construction d'un projet immobilier serait la vraie raison de cette route forestière ! **Qui peut être assez naïf pour croire qu'il est possible de construire en zone naturelle en site classé et que les élus cautionneraient de telles pratiques ?**

Qu'est-ce qui pousse un collectif à vocation écologique à être contre un projet qui va dans le sens de leur idéal ? Quelles sont les intentions des personnes qui ont diffusé ces fake news entraînant ainsi un ralliement, indubitablement de bonne foi, à leur cause ?

On ne saurait trop conseiller de regarder les quatre films qui expliquent bien les enjeux réels de la route ainsi que ce qui sera effectivement réalisé, très loin des infox circulant depuis cet été. Ensuite, libre à chacun d'être pour ou contre, mais il faut se prononcer sur des bases objectives, c'est-à-dire connaître le projet avant de le juger.

FNE directement attaquée ?

FNE 74 n'est pas attaquée dans le film, mais il est juste précisé qu'en 2020, elle n'a pas voté contre le volet paysager de la route dans le cadre de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages. Celle-ci a été saisie pour se positionner sur l'impact du projet vis-à-vis du site classé du Massif du Mont-Blanc. Le détail de ce volet paysager ne mentionne nulle part une route bitumée mais précise bien qu'au contraire les rails de verdure centraux devront être conservés, confortant le fait que la piste forestière existe déjà. Elle est de type chemin et non une route goudronnée, à l'instar de tous les itinéraires menant à nos alpages et forêts.

La CCPMB a choisi d'agir en faveur de la biodiversité et pour l'avenir du territoire.

POUR VISIONNER LES VIDEOS :

Rendez-vous sur Youtube :

Communauté de Communes Pays du Mont Blanc - CCPMB

Président : Jean-Marc Peillex /
jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse : Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 /
e.amblard@ccpmb.fr

